

GE_GERICHTE ATAS/606/2018 vom 28. Juni 2018

GE Cour de justice, 2018-06-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_606_2018

FR: GE_GERICHTE ATAS/606/2018 du 28 juin 2018

IT: GE_GERICHTE ATAS/606/2018 del 28 giugno 2018

Erwägungen

E. 9

Faire toute remarque utile. D. Appréciation consensuelle du cas. 1. Invite les experts à faire une appréciation consensuelle du cas s'agissant de toutes les problématiques ayant des interférences entre-elles, notamment le lien de causalité naturelle entre les différentes atteintes et l'accident, l'appréciation de la capacité de travail résiduelle et celle d'une éventuelle indemnité pour atteinte à l'intégrité. 2. Invite les experts à déposer à leur meilleure convenance un rapport en trois exemplaires à la chambre de céans. 3. Réserve le fond.

- 54/54-

A/2347/2017 La greffière

Julia BARRY

La présidente

Valérie MONTANI

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.